

INFORMATIONS GENERALES SUR LA PLATEFORME

REGLES DE REFERENCEMENT ET DE DEREFERENCEMENT DES PARTENAIRES

Les termes dont la première lettre est inscrite en majuscule dans le présent document sont définis dans les Conditions générales de vente et de services de la société CARRIERAXE (la « **Société** ») accessibles [ici](#).

Les Partenaires sont des professionnels de la vente de matériaux de carrière et/ou des transporteurs de ce type de produits.

1. Ils ont conclu un contrat de partenariat spécifique avec la Société pour pouvoir être référencé sur la Plateforme. Ils peuvent potentiellement faire l'objet d'un référencement préférentiel par la souscription auprès de la Société de certains services.

Le manquement à leurs obligations contractuelles peut entraîner un déréférencement.

Les Partenaires sont automatiquement proposés au client via la Plateforme en fonction des besoins et du lieu de livraison sélectionnés par le Client dans le cadre d'une Commande.

REGLEMENT DES LITIGES

2. Pour tout litige concernant un Partenaire, consulter l'Article 15 des CGS accessible [ici](#).
Pour tout litige concernant la Plateforme, consulter l'Article 20 des CGU accessible [ici](#).

REGLEMENT DES LITIGES

3. Les conditions de paiement d'une Commande via la Plateforme figurent à l'Article 3 des CGS accessible [ici](#).
Le Tiers de Paiement permettant d'effectuer les paiements par carte bancaire via la Plateforme est à ce jour la société Stripe Payments Europe Ltd.